

CINQ QUESTIONS SUR GLOBE À CINQ EXPERTS FISCAUX

Défis et opportunités

Sergio Ceresola, directeur par intérim d'Expertsuisse, a interrogé Katja Fleischer, Silvia Frohofer, René Röthlisberger, Pascal Saint-Amans et Dieter Wirth, experts reconnus de l'impôt minimal de l'OCDE, sur la plus grande réforme fiscale internationale depuis des décennies.

Katja Fleischer



ÉCONOMISTE
D'ENTREPRISE DIPL.,
LL.M, CONSEILLÈRE
FISCALE (D), HEAD
OF TAX GROUP LONZA
GROUP

Silvia Frohofer



EXPERTE FISCALE DIPL.,
AVOCATE,
RESPONSABLE DE
L'ADMINISTRATION
FISCALE DU CANTON
DE BÂLE-VILLE

Dans quelle mesure l'impôt minimal mondial vous concerne-t-il?

Dans notre entreprise, deux personnes travaillent actuellement sur le sujet, pas à temps plein, mais dans une mesure importante avec une charge fluctuante. En outre, d'autres équipes, notamment la comptabilité d'entreprise, sont sollicitées ponctuellement. Nous nous attendons à ce que la charge de travail dans ce domaine augmente considérablement au cours des deux prochaines années et à ce que d'autres départements soient impliqués (p. ex. les *shared services*).

L'imposition minimale mondiale est un sujet majeur. Dans le canton de Bâle-Ville, elle concerne environ 250 sociétés qui emploient des dizaines de milliers de personnes et paient des centaines de millions de francs d'impôts au niveau fédéral et cantonal. On peut supposer que l'administration fiscale procédera à la taxation dans plusieurs cas en tant que canton leader. Elle doit s'y préparer. Pour compliquer les choses, de nombreuses questions techniques restent en suspens au niveau multilatéral.

Quelles sont les conséquences de l'impôt minimal mondial pour la Suisse en tant que place économique?

Après la mise en place du taux d'imposition minimal mondial, la Suisse aura encore un taux attractif en comparaison internationale. Néanmoins, d'autres mesures de promotion de la place économique gagneront en importance. Dans ce domaine, la Suisse est en concurrence avec des pays tels que les États-Unis et les États membres de l'UE, où de telles mesures sont parfois appliquées à grande échelle (p. ex. implantation de fabricants de puces électroniques en Allemagne, Inflation Reduction Act aux États-Unis). L'avenir nous dira si les cantons ont la capacité financière et la volonté politique de mettre sur pied des programmes étendus et attractifs.

En raison de l'augmentation de la charge fiscale, les conditions d'implantation à Bâle-Ville se détériorent pour les entreprises internationales. Il est donc important que le site de Bâle-Ville conserve son attrait et sa compétitivité, même s'il applique un impôt minimal mondial. Pour cela, il convient d'envisager des mesures inspirées d'autres pays qui maintiennent l'attrait de la place économique dans le nouvel environnement international.

René Röthlisberger



LIC. OEC. PUBL.,
EXPERT FISCAL
DIPLOMÉ,
GROUP TAX DIRECTOR,
ZURICH INSURANCE
GROUP

L'imposition minimale mondiale est un thème fiscal majeur. Il s'agit, d'une part, d'avoir un aperçu de l'abondance des règles publiées et, d'autre part, de comprendre les dispositions d'exécution publiées par l'OCDE et les pays qui les mettent en place. Cela implique aussi d'apporter nos positions dans la procédure de consultation et de donner un feed-back de la pratique.

Je suis également très occupé à évaluer les répercussions sur notre groupe. Nous devons non seulement évaluer les répercussions financières, mais également définir les systèmes et les processus à mettre en œuvre pour garantir en temps voulu le respect des nouvelles règles fiscales.

L'imposition minimale mondiale signifie clairement la réduction d'un avantage concurrentiel décisif, puisque la Suisse risque de devenir moins attrayante sur le plan fiscal qu'elle ne l'est actuellement. En revanche, la concurrence internationale entre places économiques ne devrait pas être éliminée, mais se concentrer sur d'autres domaines, généralement ceux dans lesquels la Suisse a peu d'expérience ou n'a traditionnellement pas voulu s'engager. La place économique suisse doit donc réfléchir à la manière dont elle entend se positionner à l'avenir pour rester compétitive.

Pascal Saint-Amans



EXPERT FISCAL
DIPL. (F), PROF. CENTRE
POLITIQUE FISCALE
UNIL, ANCIEN
DIRECTEUR DU CENTRE
DE POLITIQUE ET
D'ADMINISTRATION
FISCALES DE L'OCDE

En tant que directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, j'ai mené les négociations qui ont abouti aux règles GloBE. Celles-ci trouvent leur origine dans le projet BEPS, qui comprenait une action visant à renforcer les règles pour lutter contre le transfert de bénéfices. Le projet BEPS n'a pas fait grand-chose sur ce front, mais a inspiré la réforme fiscale américaine (GILTI) en 2017. L'UE et d'autres pays du G20 ont alors demandé la multilatéralisation du régime GILTI. Ils ont toutefois convenu qu'un «mélange juridictionnel» devrait être appliqué pour décider si le pays de résidence perçoit l'impôt minimal. De 2018 à 2021, tous les pays du cadre conceptuel ont participé aux négociations.

À court terme, la mise en place de l'impôt minimal en Suisse ne devrait pas avoir d'impact sur le stock d'investissement ou sur le montant des profits localisés en Suisse. Celle-ci présente d'autres atouts que la fiscalité pour retenir ces investissements. L'impôt minimal devrait donc rapporter des revenus supplémentaires aux cantons et à la confédération. À plus long terme néanmoins, il y a un risque que le plafonnement de la concurrence fiscale influence la localisation des nouveaux investissements. Il appartiendra donc à la Suisse de préserver sa compétitivité, sans utiliser l'arme du taux d'imposition.

Dieter Wirth



LIC. IUR., AVOCAT,
EXPERT FISCAL DIPL.,
PARTNER, LEADER TAX,
LEGAL & HR-SERVICES,
PWC SUISSE

Il s'agit du sujet n° 1 pour notre équipe de conseil de corporate tax. L'instauration d'un taux d'imposition minimal mondial est la réforme fiscale internationale la plus révolutionnaire que j'aie connue durant mes 25 ans de carrière de conseiller fiscal. Les entreprises suisses concernées doivent explorer une dimension historiquement nouvelle de la réglementation fiscale et de la compliance. Ces tâches mobilisent une grande partie de notre engagement auprès de nos clients.

Dans un premier temps, le fisc suisse encaissera plus d'impôts et l'attrait de notre place économique diminuera. À moyen terme, j'envisage deux scénarios: les grands membres de l'OCDE peuvent continuer à augmenter leurs taux d'imposition, tandis que l'OCDE laisse le taux d'imposition minimal inchangé. La place économique suisse redevient ainsi plus attrayante. Ou alors, la Suisse commence aussi à accorder des subventions ou des crédits d'impôt en espèces, réduit l'impôt sur le revenu des collaborateurs ou élimine d'autres impôts non imputables à l'impôt minimal (comme cela est en partie le cas de l'impôt anticipé ou des droits de timbre) afin d'accroître à nouveau son attrait en tant que place fiscale.

Katja Fleischer

Silvia Frohofer

Quels sont les défis auxquels votre organisation est confrontée en ce qui concerne le pilier 2?

Outre les charges administratives élevées, les ambiguïtés fiscales qui subsistent constituent le principal défi pour notre entreprise.

La perception de l'impôt complémentaire au sens du droit fédéral sera mise en place par les cantons leaders sur la base de la déclaration fiscale des entreprises sur une plate-forme nationale. Il s'agit d'une activité complexe et nouvelle. Pour que l'administration fiscale du canton de Bâle-Ville puisse vérifier rapidement les déclarations fiscales et procéder à la taxation, nous devons être bien préparés sur le plan professionnel et technique. Pour ce faire, il faut également recruter des collaborateurs supplémentaires ayant des connaissances en comptabilité fiscale. Cela ne sera pas facile.

Comment voyez-vous le rapport coûts/bénéfices de l'impôt minimal mondial du point de vue de la politique fiscale?

De notre point de vue, le pilier 2 n'engendrera pas de recettes supplémentaires pour les pays qui en ont le plus besoin dans la mesure où ceux-ci ont généralement déjà des taux d'imposition supérieurs à 15%. Nous pensons qu'il est utopique pour ces pays d'espérer des recettes importantes de l'UTPR puisque c'est finalement un DMTT qui est en général mis en place. La charge administrative imposée aux autorités de taxation sera immense. Par conséquent, nous n'imaginons pas que les pays qui tireront profit du pilier 2 seront nombreux.

La Suisse est obligée de mettre en place cette nouvelle imposition internationale afin de garantir la sécurité juridique pour les grandes entreprises internationales. C'est important. Toutefois, les cantons concernés doivent investir pour renforcer l'attrait de leur place économique et leur compétitivité. Les nouvelles procédures et processus nécessaires à la perception de l'impôt nécessitent également des ressources supplémentaires. Nous ne pourrions procéder à une analyse coûts-bénéfices que dans quelques années, lorsque nous connaissons clairement le montant des recettes supplémentaires et celui des investissements nécessaires.

L'impôt minimal mondial, ou BEPS 2.0, répond-il à la problématique de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices?

Nous pensons que le pilier 2 chasse les fantômes des années 1990 et du début des années 2000. Les exigences de fond du BEPS 1.0 ont déjà permis de répondre en grande partie à cette problématique.

La mise en œuvre de différentes mesures BEPS représente une charge administrative importante pour chaque pays, tant pour les entreprises que pour les autorités. Il convient d'analyser si les objectifs fixés au niveau international ont été atteints avec l'introduction d'un impôt minimal mondial avant de discuter de nouvelles mesures pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices.

René Röthlisberger

Les délais de mise en œuvre du pilier 2 sont ambitieux. Ainsi, avec l'entrée en vigueur de l'impôt minimal au 1^{er} janvier 2024, l'impôt minimal dû doit déjà être calculé et délimité dans les comptes intermédiaires de l'exercice 2024, puis dans les comptes annuels. En outre, la mise à disposition de la vaste base de données requise pour établir la déclaration d'impôt d'ici à la mi-2026 est un défi, les données étant souvent indisponibles ou de qualité insuffisante.

S'y ajoute que l'évaluation de nombreux éléments dans les règles publiées n'est pas claire et que de nouvelles interprétations apparaissent chaque jour. Nous sommes notamment attentifs au traitement de nos entités d'investissement, les dispositions les concernant étant complexes.

La mise en œuvre de l'imposition minimale mondiale entraîne des coûts importants pour les groupes concernés, qu'un tel impôt les concerne ou non. En outre, la charge de travail pour les différentes administrations fiscales est sans doute énorme, car elles doivent développer le savoir-faire, les ressources et les systèmes d'imposition appropriés. Il est difficile de répondre à la question de savoir si tous ces coûts justifient les avantages.

Les instruments visant à éviter les transferts de bénéfices de nature purement fiscale existaient avant BEPS 2.0. En ce sens, l'instauration d'un impôt minimal mondial n'était pas nécessaire pour résoudre le problème d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices, un impôt minimal n'empêchant pas celui-ci. Dans le meilleur des cas, l'incitation à exploiter la faille fiscale sera un peu moindre puisque, dans l'ensemble, les écarts de taux d'imposition s'amenuisent. Le problème de l'absence de lien pour certaines activités numériques, que BEPS 2.0 aurait dû résoudre, persiste.

Pascal Saint-Amans

Les règles GloBE représentent un effort unique et sans précédent en vue de coordonner la fiscalité. Elles sont fondamentalement nationales, chaque pays étant libre de les mettre en œuvre ou non, et ne nécessitent pas d'instruments juridiques internationaux. Cependant, elles nécessitent un niveau élevé de coordination et d'échange d'informations pour une application correcte. Il est vrai que le niveau de complexité est également sans précédent et nécessitera des simplifications de mise en œuvre, qui devront également être coordonnées.

La mise en place d'un impôt minimal est le résultat d'années d'effort pour réguler fiscalement la globalisation et interrompre une course au moins de coût fiscal. Le principal impact des règles devrait être de limiter l'érosion des recettes de l'IS. Il s'agit d'une question importante pour les États. Les évaluations estiment que l'impact sur les investissements resterait limité (de l'ordre de 2% de réduction). Le coût pour les entreprises est néanmoins élevé en matière de conformité, avec la nécessité de partager plus d'information et de mettre en place des systèmes d'information complexes.

Il semble y avoir consensus, du moins entre les organisations internationales, pour estimer que les règles GloBE auront un impact sur la concurrence fiscale qui va désormais être limitée.

Dieter Wirth

PwC Suisse réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 750 millions de francs et opère dans le monde entier. Nous sommes par conséquent nous aussi concernés par la législation relative à l'imposition minimale. Notre activité est relativement simple. Nous ne pouvons donc pas bénéficier d'allègements fiscaux qui nous feraient passer en dessous de la barre des 15%. En conséquence, nous nous conformerons nous aussi aux nouveaux devoirs de compliance, sans néanmoins avoir à subir de charge fiscale supplémentaire.

Si la Suisse n'y était pas obligée, elle n'augmenterait pas l'impôt sur le bénéficiaire. En effet, l'imposition minimale augmentera probablement la charge fiscale de bon nombre d'entreprises suisses. S'y ajoutent des devoirs de compliance additionnels coûteux qui dépassent le cadre habituel des frais administratifs, ainsi qu'un surplus d'administration pour les mécanismes destinés à renforcer l'attrait de la place économique. Je ne pense pas que les recettes supplémentaires découlant du taux d'imposition minimal mondial justifient la perte d'attrait fiscal de la Suisse et le surcroît de charges administratives.

L'un des objectifs du projet BEPS 2.0 est d'empêcher le transfert d'activités à forte valeur ajoutée de pays à forte imposition vers des pays à faible imposition. Ce but sera certainement atteint, du moins dans un premier temps. En effet, les différences de taux d'imposition entre les pays seront nivelées par la mise en place du taux d'imposition minimal, ce qui limitera les délocalisations pour des raisons fiscales. Toutefois, les places économiques continueront à lutter pour leur attrait. Elles rivaliseront de plus en plus, au moyen d'incitations liées aux subventions, dans l'espoir d'attirer les entreprises, comme le font déjà les États-Unis ou l'Allemagne. Ces mêmes pays tireront profit de la baisse de la concurrence fiscale à court terme.

Merci de nous avoir accordé cet entretien.